



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL

CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES

Négociations du personnel scolaire de 2024

Détails administratifs



Présentés par :
le Conseil des employeurs des collèges
(au nom des collèges d'arts appliqués et de
technologie)

Au :
Syndicat des employés de la fonction publique
de l'Ontario
(pour le personnel scolaire des CAAT)

Le 30 juillet 2024

DÉTAILS ADMINISTRATIFS

1. Actualiser les tableaux de manière à se conformer à la LAPHO.

2. Supprimer la note de clarification au paragraphe 26.09 :

~~***Clarification : La date d'effet des modifications apportées au présent paragraphe entre la version 2017 et la version 2021 est fixée au 3 janvier 2022.**~~

3. Supprimer la phrase obsolète ci-après de l'alinéa 26.10 D :

~~**Pour les semestres d'automne, d'hiver, de printemps et d'été de l'année scolaire 2021-2022, ainsi que pour le semestre d'automne 2022, les employées et employés à charge partielle doivent s'inscrire au plus tard le 30 octobre 2021.**~~

4. Ajouter le trait d'union ci-après au texte en anglais figurant à l'alinéa 26.10 G :

« It is understood that a partial-load employee's priority in hiring provided for in article 26.10 E shall cease to apply where the **partial-load** employee is terminated from employment for cause, which termination is not reversed pursuant to the grievance and arbitration procedure in article 32. »

5. Ajouter le paragraphe ci-après au texte en français figurant à l'alinéa 27.11 B :

Ces considérations devront inclure l'examen des aptitudes, de la compétence et de l'expérience des candidates et candidats par rapport aux exigences du poste vacant.

6. Corriger une faute d'orthographe en anglais dans la colonne 2 de l'annexe I (« **assigned** » plutôt que « assignend »).

7. Dans l'annexe V en anglais, apporter les modifications ci-après :

a. Point 3 : Il y a deux points 3. Faire du second point 3 le point 4.

- b. Point 7 : Écrire « feasibility » correctement.
8. Lettre d'ententes à supprimer, si obsolètes :
- Objet : Accès à l'échelon maximal de l'échelle de salaire
 - Objet : Salaires
 - Objet : Propriété intellectuelle
 - Objet : Congé de maternité et parental
 - Objet : Les collèges publics de l'Ontario : les 50 prochaines années
 - Objet : *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (questions relatives au projet de loi 148)
 - Objet : Protocole d'entente concernant l'adaptation à plusieurs modes de prestation
 - Objet : Protocole d'entente concernant l'intégrité de l'unité de négociation
 - Objet : Protocole d'entente concernant les le groupe d'étude de la charge de travail
 - Objet : Protocole d'entente concernant le projet de loi 124

Le CEC se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces propositions au cours des négociations.